



« Quartiers engagements 2030 » - Appel à projets pour 2025

ANNEXE 1: DÉTAIL DES ACTIONS QU'IL EST POSSIBLE DE PRÉSENTER

Les actions proposées s'inscriront dans l'un des axes stratégiques suivants :

1. La jeunesse et l'éducation

Les actions proposées devront permettre de développer et de renforcer l'accompagnement des jeunes en difficultés et favoriser :

- l'accompagnement scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire,
- · le développement de l'apprentissage,
- l'ambition chez les jeunes,
- · le développement de chantiers jeunes et de chantiers éducatifs,
- la lutte contre l'illettrisme et l'accès aux savoirs de base,
- · les actions socioculturelles,
- le soutien à la parentalité et l'implication des parents dans le parcours éducatif de leurs enfants.

Des actions concourant à l'amélioration des relations entre les forces de l'ordre et la population, ou facilitant l'accès à la culture pour tous, sont également encouragées.

2. L'emploi et le développement économique

Les actions présentées devront s'inscrire dans une perspective de l'accès ou du retour à l'emploi, d'accès à la formation, de promotion de l'alternance, de mobilisation du tissu économique local et d'une prise en charge adaptée, notamment des parcours d'accompagnement sur le long terme.

Une attention particulière devra être portée à la lutte contre les stéréotypes, aux personnes âgées de 50 ans ou plus, particulièrement touchées par le chômage, ainsi qu'aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion en proposant des actions d'accompagnement renforcé et personnalisé.

3. La santé et l'accès aux soins

Toutes actions dans le domaine de la :santé physique, de la santé mentale, de la prévention des souffrances psychiques notamment dans la petite enfance et chez les seniors, ou de et l'éducation à la nutrition recevront une attention particulière.

À titre d'exemple, il pourrait s'agir de développer l'aller-vers et soutenir les relais de proximité, maintenir ou développer des démarches de proximité (équipes mobiles en santé mentale, bus santé) ou bien soutenir des initiatives solidaires accompagnant vers le soin. Toutes les formes d'accompagnement sont encouragées, qu'elles soient individuelles ou collectives.

4. L'amélioration du cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie dans lequel évoluent les habitants des quartiers prioritaires est primordiale. Il s'agit de l'une des thématiques les plus souvent citées lors des concertations

citoyennes qui se sont déroulées en 2023 dans le cadre de la rédaction des nouveaux contrats de ville.

Cet axe se décline autour d'action de :

- · sécurité et de tranquillité publiques
- transition écologique (quartiers plus durables et plus résilients; renouvellement de mobilier urbain avec des matériaux recyclés; lutte contre la précarité énergétique et actions de sensibilisation aux éco-gestes; éducation aux gestes du bien-vivre ensemble, favorisant la gestion des déchets dans les QPV; promotion d'une alimentation durable).

5. Des priorités transversales :

- 1/ L'axe transversal « égalité femmes-hommes » est obligatoire, quelle que soit l'action que vous proposerez. Chaque dossier sera examiné au regard de sa prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes (objectif de mixité, publics cibles, lutte contre les stéréotypes...), participation à parité des femmes et des hommes, mise en place d'actions complémentaires visant à favoriser l'égalité du projet, mise en place d'indicateurs de suivi permettant de quantifier les bénéficiaires de l'action par sexe et par âge, etc).
- 2/ Les actions menées sur l'intégration des **populations vulnérables** telles que les personnes en situation de handicap, les personnes isolées, les familles monoparentales, les jeunes, les personnes âgées... seront examinées attentivement, notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans les champs d'intervention précédemment cités.
- 3/ L'axe transversal sur l'accès aux droits et l'inclusion numérique vise à promouvoir des initiatives garantissant un accès équitable aux services publics ou mettant l'accent sur le développement de compétences numériques permettant à chacun d'accéder à ses droits.
- 4/ La lutte contre les discriminations demeure un axe essentiel et transversal. Ainsi une attention particulière sera portée pour la mise en place d'actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations.
- 5/ La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge doit être un axe majeur. En effet la situation de manque multiple pèse sur la construction sociale et psychique des enfants. Aussi c'est dès la naissance et tout au long de l'enfance que des actions concertées doivent êtr proposées.